

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Biodiversité Pôle Police de l'Eau

Affaire suivie par: Jean ZARAGOZA **Tél:** 02 98 76 54 77 - **Fax:** 08 97 10 00 18 jean.zaragoza@finistere.gouv.fr

29-2018-

Quimper, le 27 mars 2019

Le directeur départemental

à

Madame la présidente de l'ADELISO Marie-Christine Ledernez La Palue 29160 CROZON

Objet: Assainissement / CROZON / Demande de renseignements.

Madame la présidente,

Par courrier du 2 octobre 2018, puis du 20 mars 2019, vous formulez un certain nombre de demandes de renseignements concernant le calendrier et le suivi de l'arrêté de mise en demeure appliqué au système d'assainissement de la commune de Crozon.

Nos communications se font en vertu de l'article L.124-4 du code de l'environnement et vous comprendrez que l'administration peut ne pas avoir à vous répondre sur certains éléments comme par exemple, sur une demande portant sur des documents en cours d'élaboration.

Pour ce qui nous concerne, et le suivi de l'application de l'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2009~0554 du 27 avril 2009 autorisant la restructuration de la station d'épuration de Crozon, je vous confirme que la commune de Crozon met progressivement en application cet arrêté en tenant compte de contraintes qui demandent réflexion, puis respect de la réglementation en matière de marchés publics.

Nous avons bien entendu vos demandes de renseignements. Conformément à l'arrêté préfectoral, la collectivité en charge de l'assainissement, devra nous fournir les analyses à échéance régulière. A l'issue, après deux ans d'analyses, le bureau d'étude retenu devra élaborer une synthèse commentée et nous la communiquer. Vous pourrez en faire la demande à ce moment.

Dans l'attente, les poches devant servir au suivi de l'impact microbiologique ont été mises en place durant la semaine 12.

Pour le reste, sachez que certains renseignements peuvent également vous être communiqués par la mairie de Crozon et dans ce cas je vous propose de vous rapprocher de celle-ci.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

pour le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service Eau et Biodiversité, Guillaume HOEFFLER

Copies: Mairie de Crozon CCPCAM Préfecture du Finistère